

COMMUNICATION DE L'OPTA (ASSOCIATION DES OPERATEURS DE TELEVISION D'AFRIQUE) SUR LES ECUEILS DU PASSAGE AU NUMERIQUE

Monsieur le Président,

Il y a quelques années encore, le paysage audio visuel en Afrique se limitait à une seule station de radio et de télévision par Pays, promue et gérée par l'Etat. La chaîne nationale était synonyme de monocratie voire de dictature des gouvernements en place.

L'émergence de la démocratie en Afrique à la fin du 20ème siècle, s'est naturellement accompagnée du foisonnement de stations de radio et de télévision. Dès 1995, naissaient un peu partout en Afrique des réseaux de télévision MMDS; le nombre de ces réseaux était si élevé qu'il conduisit M. Josselin, Ministre français de la Coopération à recevoir leurs promoteurs à Paris en 1998. Le gouvernement français aida ces réseaux à s'organiser en une corporation, parce qu'il représentaient à ses yeux, un instrument de l'expansion de la langue française gravement menacée par l'anglais. De ce foisonnement naquit en 1998, l'Association OPTA (Organisation des Opérateurs de Télévision d'Afrique) dont le siège est à Ouagadougou et qui jouit du statut d'observateur au niveau du RIARC et de la CIRCAF.

Dès l'an 2000 certains de ces réseaux de télévision passaient en numérique; c'est notamment le cas au Togo avec Media Plus et au Niger avec TéléStar. Ces pionniers furent bientôt suivis par d'autres. Avec les réseaux MMDS, la télévision numérique terrestre existe donc déjà en Afrique depuis plus d'une décennie et il est aujourd'hui dommage qu'on ignore cette existence et qu'on présente la TNT comme une innovation révolutionnaire. Ignorer l'existence des réseaux MMDS, c'est nier l'évolution démocratique de l'Afrique et c'est vouloir renier l'ingéniosité de l'Africain.

En fait qu'est ce que la TNT ?

La TNT ou télévision numérique terrestre, donne au spectateur une image plus nette, sans bavure, et un son stéréo d'une qualité exceptionnelle; de plus, elle permet au diffuseur de regrouper 10 à 20 programmes sur une seule fréquence UHF.

Mais ce passage au numérique a un prix; ce prix est élevé car il suppose de doter les millions de téléviseurs qui circulent sur notre continent d'un adaptateur qui convertira le signal numérique en signal AVI lisible par ces téléviseurs et ensuite, changer tout l'équipement de diffusion par du matériel numérique.

Le cout élevé de la transition numérique et les faibles moyens dont disposent nos états amèneront la plupart à recourir à des sources financières externes pour financer le passage au numérique, mais aussi, ce qui est le plus dangereux , ils seront enclins à accorder aux entreprises étrangères nanties, les autorisations nécessaires pour ouvrir et exploiter des réseaux TNT quand même les demandes des Nationaux ne sont pas satisfaites.

Or, ce que nous ferions ici (d'accorder aux entreprises étrangères des fréquences pour faire de la TNT), dans la plupart des Pays où le passage au numérique est déjà réalisé, la législation est claire. En France par exemple, l'article 40 de la Loi Léotard de 1986 dit que seules les sociétés dont le capital est détenu à 80% au moins par un National peut bénéficier de l'autorisation d'ouvrir un service de radio ou de télévision hertzienne.

Cet exemple illustre bien que les Pays développés sont bien conscients de l'enjeu que représente TNT et la prolifération des chaînes qui s'ensuivra et ils cherchent à s'en protéger. Il est donc normal que les instances de régulations que vous êtes, attiriez l'attention de nos gouvernements pour qu'ils protègent les intérêts nationaux et qu'ils privilégient l'entreprenariat local par réciprocité.

Monsieur le Président,

Comme nous le disions tantôt, le deuxième danger que nous devons éviter dans le passage au numérique, c'est celui de ce que nous appelons communément " Multiplexeur ". Qu'est ce qu'un Multiplexeur ? c'est tout simplement quelqu'un qui va regrouper toutes les chaînes de télévision et radio en un seul signal avant diffusion. Quand on dit "toutes les chaînes ", il s'agit des chaînes publiques et des chaînes privées. Le Multiplexeur est donc un organe qui va transformer la pluralité des sources en une source unique.

Dès lors surgissent les dangers d'un tel monopole, monopole d'autant plus dangereux qu'il dépend de l'identité de celui qui l'exerce. Si ce multiplexeur est nommé par l'Etat, il constitue un danger contre la démocratie et la pluralité de l'information. Si ce Multiplexeur est un organe expatrié, il met en danger la souveraineté et l'indépendance de nos Etats.

C'est pour cette raison que nous recommandons qu'il y ait dans nos Etats plusieurs Multiplexeurs tous nationaux, et que chaque télévision ait la possibilité de choisir son Multiplex.

Monsieur le Président,

Ces assises sont pour nous l'occasion de présenter au monde entier les réseaux de télévision satellitaire dont les promoteurs sont aujourd'hui parmi nous à savoir AFRICABLE du Mali et CANAL 2 INTERNATIONAL du Cameroun, dont les images couvrent toute l'Afrique et au delà.

A propos de la TNT, le premier réseau de télévision aux normes convenus par nos Pays à savoir, UHF /T2 / MPEG4 expose 12 chaînes ici même, dans l'hôtel où nous tenons nos assises. En effet, TéléStar Digital du Niger diffuse des programmes TNT depuis 3 ans, et ce diffuseur sert de multiplexeur gratuit pour les autres chaînes de télévision nigérienne.

Les promoteurs de ces réseaux cités en exemple sont aujourd'hui parmi nous et nous devons en être fiers, car ce sont des Africains, nos compatriotes ! En dehors de TéléStar, des réseaux privés de TNT existent déjà au Cameroun, en Guinée équatoriale, aux deux Congo, au Rwanda, au Ghana, au Gabon. Ces exemples constituent la preuve que Nous Africains, avons la capacité de faire quelque chose sans une aide extérieure et que nous devons y croire

Monsieur le Président,

Derrière ces exemples de réussite nous devons malheureusement relever l'inégalité qui prévaut dans le paysage médiatique de nos Pays. En effet ce paysage est caractérisé par l'existence d'un contingent de stations de télévision et de radio dites de proximité, d'une portée modeste, très modeste même qu'elle ne dépasse guère quelques kilomètres. Au lieu d'en rire, nous devons en être fiers car ces entités, fruits de notre évolution démocratique, créent des emplois, paient des impôts et répandent notre culture africaine. Nous devons les respecter et les protéger car elles sont nôtres.

De l'autre côté, émergent de grands opérateurs de télévision satellitaire venus d'autres horizons qui arrosent nos Pays avec des programmes payants, dont le choix est guidé uniquement par des objectifs mercantiles.

Ces réseaux satellitaires qui font de la télévision en Afrique, sans autorisation, vendent leurs marchandises sur nos territoires, alors que dans la plupart des cas, ils ne créent aucun emploi, ne paient aucun impôt, et échappent à toute législation. Ils vendent leurs marchandises en violation des règles générale de droit. Ainsi voit-on certains faire des promotions successives 12 mois de l'année, alors que (dans leur Pays) les promotions sont exceptionnelles et règlementées. Ces mêmes réseaux vendent le décodeur et l'antenne le tout, à 500 CFA, soit 1 \$, alors même que le prix déclaré à l'importation est 20 fois supérieur, mettant à jour une infraction fiscale et une pratique de dumping au détriment de leurs concurrents qui sont nos nationaux.

Le pire de cette situation concerne la publicité de l'alcool que nous interdisons à nos entreprises et qui sont faites à profusion par ces réseaux satellitaires, alors même que la loi en valeur dans leur Pays, interdit la pratique de sponsoring par une marque d'alcool.

Pour assurer la survie des entreprises locales de diffusion et les entrepreneurs nationaux , nous lançons un appel aux régulateurs que vous êtes pour que les réseaux satellitaires payants qui diffusent dans nos Pays:

- soient soumis aux législations de nos Pays;
- arrêtent leurs manoeuvres de dumping et se conforment aux règles de concurrence;
- Qu'il leur soit interdit toute situation de monopole ou d'exclusivité; cela suppose que tous les programmes qu'ils diffusent sur nos territoires doivent pouvoir être repris par les diffuseurs nationaux.

Monsieur le Président,

Comme vous le constatez, le passage au numérique est jalonné d'écueils mais nous restons convaincus que la sagesse des régulateurs que vous êtes saura prévaloir pour le bénéfice de nos Pays et de nos entreprises./.